core plus ému, attendait dans le vestibule.

Germaine poussa un cri et se précipita dans ses bras.

C'était le comte de Lignières.

—Oh! René! cher René!.... que je suis heureuse, s'écria-t-elle en l'embrassant.

Le duc frémit: ces baisers de Germaine donnés à un autre lui faisaient l'effet d'un fer rouge appliqué sur une plaie vive.

Mais au bout de quelques secondes elle se retourna, l'enveloppant d'un ineffable regard d'amour.

—Merci, Godefroy, lui dit-elle, en abandonnant le comte de Lignières pour se jeter au cou de son mari; tu es bon et je t'adore!....

Le duc de Lyesse avait déjà oublié sa jalousie qui n'avait été qu'un éclair, il était ravi, au septième ciel......

Alors, il raconta comment il avait rencontré René flânant sur la Croizette; comment il l'avait reconnu sur-le-champ, puis amené auprès de sa cousine.

—Tu es donc à Cannes? demanda Germaine. Comment cela se fait-il?

—Je suis capitaine de frégate, répondit le jeune homme et mon bateau, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée, est mouillé avec les autres au golfe Juan.

—Alors, insista gracieusement le duc, nous nous verrons souvent, mon cher René?

Le comte sourit tristement.

—Oh oui, dit-il, souvent! c'est si bon, la famille, quand on est comme moi, loin de son pays!....

—Et Olivier? demanda Germaine qui essayait d'éloigner les idées tristes du jeune homme, que devient-il?

—Olivier vient à merveille, répondit le comte de Lignières. Il est grand, fort et superbe, et fait la joie de ma pauvre belle-mère qui, elle aussi, n'a plus que lui au monde. Il est même probable que pour ne pas la séparer de son petit-fils, je renoncerai à l'idée de le faire élever en France, ainsi que je l'eusse désiré. Je le mettrai au collège de la Pointe-à-Pitre, où je lui donnerai un bon précepteur.

Ce fut une journée charmante: Germaine avait oublié ses angoisses et ses appréhensions, elle était reconnaissante à son mari du plaisir qu'il lui avait fait. Celui-ci, de son côté, était heureux de la joie qu'il lisait dans les regards émus de son idole. Il n'allait pas plus loin.

Mais huit jours ne s'étaient pas écoulés, que la jalousie du duc de Lyesse, comme un feu mal éteint, toujours prêt à flamber, s'était ravivée plus que jamais devant l'intimité cependant si sereine et si chaste des deux jeunes gens.

Chaque fois qu'ils parlaient du pays, il lui semblait que Germaine maudissait sa nouvelle patrie, et qu'elle regrettait le lieu où s'était écoulée sa jeunesse; si, au contraire, ils causaient de parents ou d'amis, c'étaient peut-être d'anciens adorateurs qui avaient fait battre jadis le cœur de la duchesse, et auxquels elle pensait encore.

Et c'était ainsi de la moindre petite chose, du plus insignifiant détail.

Après avoir été le premier à attirer René chez lui, il le maudissait d'y être venu; et peu à peu, il le prit dans une haine tellement profonde, qu'il ne pouvait plus ni entendre le son de sa voix, ni apercevoir de loin sa silhouette. Il ne supportait pas surtout l'idée que Germaine et son cousin fussent ensemble tous les deux, et il inventait mille prétextes, pour empêcher des tête-à-tête qui le rendaient le plus malheureux des hommes.

Il faisait plus encore: il les guettait, les espionnait, leur tendait mille pièges.

René, dans son implacable loyauté, ne voyait point la disposition d'esprit de son cousin, et par conséquent, ne prenait aucune précaution dans ses effusions de joie et de tendresse vis-à-vis de la duchesse qu'il avait vue grandir, et qu'il aimait comme une sœur.

Mais elle, avait deviné les pensées du duc, elle avait vu ses manœuvres, avait deviné sa surveillance, et tout cela l'avait blessée jusqu'au fond de l'âme.

Jamais encore, il n'avait été aussi loin. Et c'était René.... René, d'une si farouche délicatesse, René dont l'âme toute blanche et toute droite, n'avait jamais connu une action répréhensible, ni même ressenti une mauvaise pensée, c'était René qu'il soupçonnait!

René! oui.... mais elle aussi en même temps!....

Et cela après les serments qu'il lui avait faits, son repentir et ses promesses.

Hélas! c'était donc fini.... à jamais fini! Il n'y avait plus de remède, et cette jalousie fatale constituait une insulte que Germaine dans sa pureté d'hermine et dans sa fierté de créole ne se sentait plus la force de pardonner.

Elle souffrit profondément.

Mais cette fois-ci il ne lui plut point d'apaiser les tourments de son mari, et elle ne congédia point René auquel elle ne voulut point laisser deviner l'état de M. de Lyesse à son égard.

Quelle humiliation pour elle, en effet, si le comte de Lignières avait deviné les soupçons de Godefroy!

Est-ce qu'il ne se serait pas dit au fond du cœur, que c'était parce qu'elle, Germaine, avait pu méconnaître ou oublier un seul de ses devoirs, que son mari croyait si aisément son bonheur menacé, pour un tête-à-tête, après tout si naturel, avec un ami d'enfance!

Et faisant appel à toute sa dignité de femme, à son amour propre même à son orgueil, elle mettait toute son énergie à ne rien laisser voir de l'outrage qui la flagellait si durement.

Mais une après midi, où Godefroy, devant la froideur de plus en plus glaciale de la duchesse, avait été plus nerveux et plus irritable qu'à l'ordinaire, elle dut s'avouer que ses forces étaient à bout, qu'elle ne pouvait plus supporter cette vie de soupçons et d'enquêtes perpétuelles et qu'elle aimait mille fois mieux mourir.

Un instant, elle eut la pensée de tout confier à ce mari qui l'outrageait; de revenir à la Guadeloupe retrouver son parrain, le protecteur de son enfance, qui toujours l'attendait et l'aimait avec la même tendresse que rien ne pouvait lasser, espérant sans cesse la réalisation de cette promesse que lui avait faite le duc de lui ramener cette enfant.

Elle irait, oui elle irait seule, comme une désespérée qu'elle était.

Seule? Et sa fille?

Avait-elle bien le droit d'abandonner cette enfant, ou de l'arracher à la tendresse de son père?....

Est-ce que plus tard, dans l'esprit de Viviane soupçonneuse comme Godefroy, ou rigide comme elle, il ne s'élèverait pas des doutes sur la vertu de sa maman?

Oh! tout, plutôt que d'être encore outragée de cette pensée!

Son devoir était de rester, mais elle éloignerait René, il valait encore mieux que la décision vînt d'elle, que d'un esclandre du duc, esclandre qui ne pouvait manquer de se produire dans l'état où se trouvait Godefroy.

Celui-ci, comme à l'ordinaire, fit semblant, ce même jour, de descendre en ville, et, pareille à un chat en maraude, tapi derrière un massif, il se mit à surveiller une terrasse recouverte de verdure sur laquelle Germaine avait l'habitude de recevoir son cousin.

De là, par un trou habilement ménagé dans les branches enlacées, il la voyait, mais ne l'entendait point.

Le comte de Lignières arriva avec sa tristesse habituelle, ignorant la douloureuse confidence qui allait lui être faite.

Dès l'abord, il embrassa la duchesse, puis la regardant attentivement:

—Qu'as-tu, lui demanda-t-il, es-tu malade? tu me sembles toute bouleversée!

Des larmes s'échappèrent des yeux de Germaine, elle n'eut pas d'abord la force de répondre.

—Et Godefroy? insista le comte de Lignières, où est-il?

—Il a annoncé à nos gens qu'il descendait à Cannes, mais il n'a pas dit la vérité, il est certainement par là qui nous espionne.

Le ton avec lequel ces paroles furent prononcées, était si plein d'amertume et de douleur, on sentait dans le cœur de la jeune femme un si profond désespoir, que René, frappé au cœur, tressaillit.

Était-ce bien Germaine qui s'exprimait ainsi? Germaine, si raisonnable, si pondérée et qui voyait toutes choses sous un jour si pratique, si honnête?

Mais alors, elle était malheureuse, et elle avait des raisons pour l'être.... Elle souffrait probablement par la faute de son mari?......

Néanmoins, malgré ces pensées amères, le comte de Lignières était un homme trop honnête et trop droit, il avait pour sa cousine une affection trop profonde et trop fraternelle, pour ne pas essayer de l'apaiser, de calmer son exaltation, quelque légitime qu'elle fût, du reste, et surtout de lui faire accepter cette vie commune, quelquefois si difficile, mais pour laquelle une femme doit apporter une si grande dose d'indulgence et d'abnégation, surtout quand elle est mère.

Il lui prit les mains, et doucement, tendrement, ainsi que l'eût pu faire un père lui-même, avec une tendresse infinie, il lui fit raconter ce qui l'avait blessée, froissée, désolée ainsi qu'il la voyait.

Elle lui dit tout, sans se faire prier, comprenant bien qu'elle était en présence de son meilleur ami.

—Alors, lui demanda-t-il, pendant que Germaine appuyait sur l'épaule du comte sa tête endolorie, c'est ma présence ici qui l'offusque en ce moment-ci?

—Je le crois, répondit la duchesse en rougissant.

—Ah! mon Dieu! que ne le disais-tu plus tôt!.... Tout naturellement, et sans rien brusquer, je m'en fusse allé peu à peu de ta vue.

Et comme elle protestait:

—Un mari, chère enfant, dit-il doucement, doit passer avant un frère; c'est à lui qu'il faut tout sacrifier; lui qu'il faut aimer, respecter par-dessus tout, entourer d'égards et de sollicitude.

—Mais il me blesse, René! murmura-t-elle indignée et ne contenant pas ses larmes. Il me blesse jusqu'au plus profond de l'âme, et je ne puis supporter ces pensées si basses qu'il me prête, ces soupçons continuels, tout, jusqu'à cet espionnage qui me souille et me ravale!..

Moi!.... moi!.... la fille du comte de Reillane!.. Moi, duchesse de Lyesse!.. me croire capable d'oublier mes devoirs!.....

—Eh bien, qu'importe! si ta conscience ne te reproche rien!.... Il me soupçonne bien, moi, un officier français, qui porte sur ma poitrine le symbole de l'honneur, et qui n'ai jamais donné à personne, ni supérieurs, ni inférieurs, le droit de douter de l'intégrité de ma conduite......

Est-ce que je réclame, cependant?..... Est-ce que je m'indigne, et pourtant, me crois-tu capable de ne pas sentir l'outrage?

—C'est que tu es un ange, René, et qu'en toi il n'y a pas un nuage ni une imperfection.

Il sourit tristement.

—Non, dit-il, ce n'est pas cela. Je suis, au contraire, un homme comme les autres, avec beaucoup de faiblesses et beaucoup de défauts, mais j'ai tellement souffert que j'ai pitié de ceux qui souffrent. Or, ce que ton mari endure, Germaine, pour agir ainsi, lui, le duc de Lyesse, doit être extrêmement pénible.

—Pourquoi ne m'estime-t-il pas davantage? dit-elle avec une colère qui ne pouvait pas s'apaiser.

—Il t'estime et il t'adore, mais c'est malgré lui qu'il est jaloux et qu'il se méfie. Il a une nature inquiète, malheureuse et malade dont il faut avoir pitié, toi surtout. Tu le ramèneras à la saine appréciation des choses, mais à force de tendresse, d'indulgence et de bonté.

—Mais je ne peux pas!.... Je ne peux pas!

—Tu ne peux pas!.... Et tu es mère!.... Ne parles donc pas ainsi, tu te calomnies. Pour ses enfants, tout est possible.

Plus tard, dans bien des années, quand à force d'abnégation, tu auras rendu la paix à ton mari, et que vous aurez tous les deux une vieillesse apaisée et heureuse, tu approuveras mes conseils, et tu ne regretteras pas tes sacrifices.

Il parla longtemps encore, l'apaisant, la calmant, lui prodiguant de douces paroles capables de lui donner de la force et du courage pour longtemps.

Le ciel toujours si beau de ce pays du soleil, avait été la veille, obscurci par un orage, une ondée légère avait rafraîchi le temps, la teinte des flots qu'on apercevait de l'endroit où ils étaient assis tous les deux était moins intense, l'azur qui enveloppait la colline plus pâle et plus tendre noyé dans des vapeurs exquises à peine traversées de loin en loin par une mouette aux ailes blanches. De tout cela, il se dégageait une poésie mélancolique, un peu triste, mais d'un charme doux et profond.

René se leva.

—L'escadre part demain pour Toulon, dit-il, je ne te reverrai pas, car c'est bientôt mon tour d'embarquement, et je vais encore le hâter. Ne pleure pas, ma Germaine, ne dis pas surtout à ton mari que tu m'as parlé de ces choses, il ne faut pas le froisser.

Si je le rencontre ce soir ou demain à Cannes, je lui serrerai la main et lui dirai adieu.

—Et je ne te reverrai plus? demanda la jeune femme.

Si, quand la patience et ton dévouement auront fait le miracle de le calmer et de lui enlever ses soupçons jaloux.

Elle se jeta dans ses bras.

Il l'embrassa fraternellement chastement sur ses cheveux, lui disant:

—Surtout, pense à mes conseils....

A ce moment précis, et quand Germaine était encore dans les bras du comte de Lignières, une voix qui voulait être railleuse, mais qui était profondément altérée par la colère, se fit entendre à l'entrée de la tonnelle:

—Ne vous gênez pas!.... disait-elle, sourde et terrible.

Germaine, blanche d'indignation et de douleur, se recula légèrement, et regarda son mari en face.

Elle allait parler, éclater en reproches, et peut-être en insultes. René l'arrêta:

—Pardon, monsieur le duc, dit-il très calme; c'est moi qui suis ici devant vous, moi le comte de Lignières, qui partant demain pour Toulon, et de là pour un long voyage, suis venu faire mes adieux à ma sœur Germaine.

—Votre sœur!... répéta le duc hors de lui, encore plus exaspéré par le calme de René.

—Est-ce qu'on embrasse une sœur ainsi que vous embrassiez Mme la duchesse de Lyesse tout à l'heure?

Le comte de Lignières eût pu répondre, raconter comment il avait calmé Germaine hors d'elle-même par la conduite de son mari, quels conseils il lui avait donnés.

Mais tout cela risquait d'humilier profondément M. de Lyesse, de faire à son orgueil une de ces mortelles blessures dont la jeune femme eût pu recevoir le contre-coup.

Il aima mieux se taire.

—Je ne sais pas comment vous appréciez les gens et les événements, monsieur le duc, dit-il avec hauteur; mais quand un homme d'honneur tel que moi vous affirme une chose, vous devez la tenir pour vraie et sincère.

Avant que le duc ait eu le temps de répondre, Germaine fit un pas vers lui.

Ses yeux doux et brillants, une expression d'indicible pudeur blessée mettait un voile de hauteur sur ses traits si ordinairement beaux.

—Cette discussion m'offense, monsieur le duc, dit-elle.

Elle m'offense au point que je ne vous la pardonnerai jamais; veuillez ne pas la continuer.

Elle était si belle en prononçant ces mots, un si grand désespoir se lisait sur son visage, que Godefroy, subitement éclairé sur l'indignité de sa conduite, chancela. Sa passion pour sa femme fut plus forte que sa jalousie, que son orgueil, que tout....

—O Germaine! murmura-t-il, ne comprends-tu donc pas que je t'adore d'un amour sans pareil, et que je souffre mille morts!....

—Taisez-vous, lui dit-elle, avec une violence qu'elle n'avait jamais eue; taisez-vous!

Ne prononcez pas ce mot d'amour, vous ne le comprenez pas, vous ne le sentez pas.

Un amour qui n'est point fait d'estime et de respect, qu'est-ce que c'est, je vous prie?.... Une passion qui ravale et qui humilie, pas autre chose!.... Quant à moi, plutôt que de supporter de semblables insultes, j'aime mieux briser mon cœur, et vivre continuellement solitaire et désespérée!

Malgré toute sa volonté, les forces de la duchesse étaient à bout; elle voulut s'éloigner, elle ne le put pas; elle fût tombée à la renverse si le duc ne se fût précipité vers elle.

René, très pâle, n'osait point lui porter secours de peur d'exciter encore les susceptibilités de son farouche cousin.

Ce fut celui-ci qui implora son intervention.

—Je vous en prie, comte, aidez-moi à la porter sur ce banc et à la soigner, lui demanda-t-il.

Le jeune homme obéit.

La syncope fut longue.

Quand elle reprit connaissance, Germaine vit son mari et son cousin s'empressant l'un et l'autre à lui prodiguer des soins.

Aussitôt la mémoire de ce qui venait de se passer lui revint.

Son orgueil saignait par tous les pores, tandis que sa dignité de femme avait reçu une de ces blessures dont on ne se relève pas.

Elle fit le geste d'écarter Godefroy d'elle.

—Je veux partir, René, dit-elle à son cousin; écris à M. Malgar pour le prévenir; dis-lui que dans un mois je serai auprès de lui.

—Et ta fille? lui dit le comte doucement.

—Je l'emmènerai. Depuis quatre ans que j'aime et me dévoue en pure perte, je crois avoir assez souffert pour l'avoir gagnée.

—Alors, Germaine, tu veux partir et me quitter? demanda Godefroy.

—Non, répondit le comte de Lignières avec une extrême dignité; ma cousine ne partira pas, monsieur le duc, parce qu'elle est d'une race vaillante, qui n'a jamais déserté aucun de ses devoirs.

Je n'aurai même pas besoin de le lui dire: sa conscience le lui déclarera avant moi, je suis tranquille. Mais, au nom de son bonheur, au nom du vôtre, permettez-moi un conseil.

—Parlez, dit M. de Lyesse, affreusement bouleversé.

—Ne soupçonnez jamais ma cousine, son honnêteté est trop vraie et trop sincère pour mériter une injure pareille. Vous tueriez votre vie intime d'abord, et la duchesse ensuite.

Puis, se retournant vers Germaine:

—Je m'en vais, dit-il; dans huit jours, j'aurai quitté la France, je ne te reverrai peut-être jamais.

Pense à ta mère, une sainte, qui est morte au champ d'honneur, et dis-toi que tu n'as pas le droit d'abandonner ta fille ni de la séparer de son père.

Il lui serra fraternellement la main devant le duc, et partit sans vouloir écouter les supplications de M. de Lyesse, lui demandant de passer sa dernière soirée avec eux.

—Je suis très coupable envers votre cousine, René, alla-t-il jusqu'à lui dire en le reconduisant; vous seul pouvez la calmer, il y va de son bonheur et du mien, restez!....

Mais le comte de Lignières n'avait plus confiance dans la parole du duc de Lyesse. S'il s'était contenu, si en présence de Germaine il l'avait traité avec autant d'indulgence qu'il l'avait fait, c'est que pour lui, la tranquillité de la duchesse passait avant toute chose, et qu'il ne voulait pas rendre une réconciliation impossible entre son mari et elle.

Mais rester, pour provoquer peut-être encore quelque scène aussi odieuse que celle à laquelle il venait d'assister, c'était au-dessus de ses forces.

—Ma cousine vous aime, dit-il, et quoi qu'elle prétende dans ce moment-ci, où elle est sous le coup d'une impression des plus pénibles, elle vous aimera toujours. C'est à vous d'obtenir votre pardon, un étranger tel que moi ne pourrait que vous blesser tous les deux.

Il partit, le cœur plein de désolation et de chagrin, ayant peur qu'une femme aussi pure et aussi fière que Germaine ne puisse pas oublier la suprême injure qui lui avait été faite.

Il ne se trompait pas.

Le duc de Lyesse, honteux de sa conduite, et tout au fond de lui-même heureux du départ du comte, redoubla de soins, de tendresse et même de passion, pour faire oublier à sa femme ses injustes soupçons, mais cette fois-ci Germaine était blessée au cœur.

C'était avec un visage de glace qu'elle écoutait les protestations infinies du duc, avec une tristesse que rien ne pouvait distraire, ni dissiper, qu'elle pensait à celui qui était parti.

—Vous ne m'aimez plus, Germaine, lui disait souvent Godefroy, étreint d'une douleur sans nom.

Elle haussait alors les épaules, et avec une certaine hauteur, elle répondait:

—L'avez-vous mérité, monsieur le duc?

Une entière confiance, une grande générosité d'idées, une noblesse de sentiments se faisant jour dans le moindre détail, eussent peut-être pu, à ce moment-là, apaiser la duchesse, et faire rentrer le calme et le bonheur au foyer du duc de Lyesse.

Malheureusement, avec le caractère de Godefroy, toujours inquiet, sceptique et méfiant, se rapetissant et s'irritant encore par l'opposition passive mais continuelle qu'il sentait chez Germaine, tout cela ne pouvait qu'aggraver le mal au lieu de le guérir.

Il fut tout à fait irréparable quand, revenue à Paris dans son grand hôtel de la rue Barbet-de-Jouy, Germaine, en proie à une singulière lassitude, fut obligée de s'aliter.

Le médecin de la famille, appelé aussitôt, déclara avec un sourire que la cause de la maladie de la duchesse n'était point effrayante. Elle était au contraire pleine de joie, de promesse et d'espoir; Mme de Lyesse était grosse, et pour sûr, cette fois-ci, elle donnerait le jour à ce petit prince d'Oultremont, pour le baptême duquel seulement Pedro Malgar consentirait à venir en France.

Au moment où sous la joie de sa maternité prochaine, Germaine se sentait le cœur rempli d'indulgence et de pardon, Godefroy ne sut point chasser l'atroce soupçon qui naissait en lui.

Cet enfant, dont la venue causait un si profond bonheur à la duchesse, était-il à lui....

Et si les larmes de la jeune femme s'étaient subitement séchées, n'était-ce pas parce que celui qui allait venir, vivante image de l'absent à jamais disparu, la consolerait de sa perte en le lui rappelant toujours?

Cette fois-ci, M. de Lyesse ne formula point ses doutes d'une façon brutale, comme il l'avait fait jusque-là, il eut la force de clore ses lèvres; mais son attitude, sa physionomie, le moindre détail de sa conduite et de sa manière de faire, tout cela le déclara aussi clairement qu'eût pu le faire la plus catégorique et la plus violente des scènes.

Pas un mot ne fut prononcé entre le mari et la femme, et cependant une barrière infranchissable et une séparation morale que rien ne devait plus jamais faire cesser exista désormais entre Godefroy et Germaine.

Une petite fille naquit.

Le duc de Lyesse désappointé dans son orgueil et n'ayant plus comme la première fois, le secret espoir d'une paternité nouvelle, ne cacha point la haine que lui inspirait la nouvelle venue.

Elle était cependant plus belle que sa race à lui celle-là que Viviane qu'il adorait pourtant, et en qui paraissaient s'être concentrées toutes les tendresses de son cœur. Aussi brune était la fille aînée du duc de Lyesse, avec son teint mat, sans une nuance, ses longs yeux de créole déjà veloutés et doux, sa démarche souple et élégante comme celle de sa mère; autant le splendide sang normand de la famille de Lyesse éclatait dans les chairs roses et blanches, dans les cheveux d'or et les yeux bleus de Bérengère, la pauvre petite réprouvée.

Les deux enfants grandirent, s'adorant néanmoins, Viviane déjà rigide et droite comme sa mère, protégeait Bérengère, ne pouvant admettre que son père laissât éclater devant elle les sentiments de répulsion et de haine qu'il lui avait voués, employant tout son crédit (qui était presque sans bornes) à faire supporter par le duc l'enfant qu'elle aimait autant que la duchesse elle-même.

Car, par un singulier phénomène, la grande adoration du cœur de Viviane n'était point ce père si hautain et si dur avec les autres, si affectueux et si doux avec elle, non, c'était sa mère, cette Germaine silencieuse et désespérée, dont le pâle visage immobilisé dans une tristesse éternelle par l'inguérissable douleur que lui avait causée la conduite du duc, ne souriait jamais plus.

Et Viviane, en grandissant, lui avait voué un culte sous lequel il y avait peut-être beaucoup de choses entendues autour d'elle, et retenues par sa nature déjà profonde, sérieuse et grave comme celle de la duchesse.

Loin d'être jalouse de la très grande affection que Germaine témoignait devant tous à Bérengère, Viviane, au contraire, partageait cet amour.

Et un jour où, encore tout enfant, elle avait défendu sa sœur contre les emportements haineux du duc de Lyesse, Germaine la prit dans ses bras et lui dit:

—C'est bien, cela, ma Viviane, ce sera ton rôle dans la vie de la protéger et de la défendre. Plus tard, quand je serai morte, elle n'aura plus que toi, il faudra alors l'aimer pour deux.

Et Viviane s'était alors juré de continuer, en s'enfuyant auprès de sa sœur, le rôle presque maternel qu'elle avait rempli d'instinct jusque là.

Les années, en effet, loin d'apaiser le malentendu qui existait entre le duc et la duchesse de Lyesse, semblèrent, au contraire, creuser davantage chaque jour, l'abîme qui les séparait.

Tandis que la duchesse demandait à l'amour de ses deux filles, à la vie la plus retirée et la plus exemplaire, aux pratiques d'une charité que rien ne lassait, les seules consolations qu'elle voulût accepter, le duc de Lyesse cherchant à s'étourdir, avait repris l'existence de plaisir à outrance qu'il avait menée avant son mariage.

On plaignit alors beaucoup la duchesse, et on l'admira encore plus: sa vie, en effet, devint celle d'une recluse, elle ne voyait personne, et soit dans son hôtel de la rue Barbet-de-Jouy, soit dans sa terre de Lyesse, elle se consacrait exclusivement à l'éducation de ses filles.

Elles grandissaient aussi idéalement belles l'une que l'autre, Bérengère toujours aussi blonde, Viviane ressemblant trait pour trait à la duchesse, et de plus en plus adorée par le duc.

Un jour Godefroy arriva en Normandie, où Germaine passait l'été.

—Je vous annonce une nouvelle, duchesse, lui dit-il dès l'abord, deux nouvelles plutôt.

Elle le regarda de ses yeux calmes et toujours beaux, quoique, depuis longtemps, les larmes eussent éteint le feu de ses prunelles de velours.

—Je vous écoute, dit elle, quelles sont ces nouvelles?

—D'abord, je rentre dans la diplomatie.

Elle eut un geste presque indifférent. Puis, au bout de quelques minutes:

—Vous avez peut-être raison, lui dit-elle, il est mauvais qu'un homme dans votre situation n'ait rien à faire.

—Je l'ai pensé aussi. Alors vous m'approuvez?....

Elle sourit tristement.

—Que vous fait mon approbation? murmura-t-elle.

Il voulut protester, elle l'arrêta aussitôt:

—Brisons-là, dit-elle, vous êtes le maître de vos actions, je ne vous fais pas de reproches.

Le calme de Germaine en imposa au duc, mais il l'exaspéra en même temps.

—Oui, dit-il tout à coup au bout de quelques secondes, j'ai eu des torts, des torts graves, je le sais, mais à qui la faute?

Elle se redressa un peu hautaine.

—Dans le passé, comme dans le présent, dit-elle, personne n'a eu des torts que vous. Quant à moi, après avoir été une femme irréprochable, je cherche à être une mère dévouée, et je consacre ma vie à mes filles, comme je l'eusse consacrée à vous-même, si vous l'eussiez permis.

Il y avait tant de dignité dans ses paroles, un sentiment si vrai et si sincère, que Godefroy n'osa pas insister.

Ah! si tout au fond de lui-même, il eût pu chasser ce doute épouvantable qui, le jour comme la nuit, lui déchirait l'âme, s'il eût pu être sûr que Bérengère était bien la fille de ses entrailles et de son sang, ainsi que l'était Viviane, quelle dure épine eût alors été enlevée de son cœur!.... Comme il eût volontiers recommencé la vie!.... Comme il se fût mis aux pieds de Germaine pour la supplier de lui pardonner!.... Comme il se fût exclusivement consacré à son bonheur et à celui de ses filles!

L'angoisse poignante qui le torturait lui donna une idée méchante et cruelle:

—Vous ne me demandez pas ma seconde nouvelle, duchesse? dit-il à sa femme.

Celle-ci tressaillit et releva la tête.

Tout comme le duc, elle venait d'être hantée par la vision disparue du passé, elle avait revu l'aurore de sa vie, avant que les soupçons odieux de Godefroy l'eussent brisée pour jamais.

—Non, dit-elle, je pensais que les deux nouvelles n'en faisaient qu'une, et que la seconde était la désignation de l'endroit où vous devez vous rendre.

—Ce n'est pas cela, dit-il, mais, pour en finir avec cette première question, j'aime mieux vous renseigner tout de suite.

Je suis nommé à Saint-Pétersbourg, il doit y avoir, cette année, des fêtes magnifiques à la cour; vous êtes toujours belle, duchesse, et, puisque vous m'approuvez, j'espère bien que vous ne refuserez pas de faire les honneurs de l'ambassade de France à mes côtés.

Germaine hocha tristement la tête.

—Non, dit-elle, je ne vous accompagnerai pas, monsieur le duc, l'éducation de nos filles n'est pas encore finie, je dois veiller sur elles; du reste, nous reparlerons de ces choses.

Voyons votre deuxième nouvelle?

—Un grand malheur vous frappe, duchesse, il m'en coûte de vous l'annoncer.

En prononçant ces paroles, Godefroy fixait sur sa femme ses prunelles claires au fond desquelles, sous une expression de pitié et de commisération, brillait une flamme de contentement cruel et de joie méchante.

Germaine, le cœur étreint d'une singulière émotion ne vit point l'expression du regard de son mari.

Elle se dressa d'un bond:

—Ah! mon Dieu, murmura t elle en chancelant, mon parrain est mort!......

C'est cela, n'est ce pas?

Elle levait sur le duc ses yeux pleins de larmes tandis que son visage aux lignes toujours exquises était bouleversé d'angoisse.

—Non, dit le duc, Pedro Malgar n'est point mort que je sache, le dernier courrier de la Guadeloupe annonçait, au contraire, que les années n'avaient point de prise sur lui et que sa santé était parfaite.

Germaine eut un sourire ineffable avec un grand soupir de soulagement.

—Dieu soit loué, murmura-t-elle, je le reverrai donc encore!......

Le duc tressaillit.

Le comte de Lignières ne remplissait point la pensée de la duchesse, et ce n'était pas vers lui que les angoisses de son cœur s'étaient d'abord envolées.

Et cependant, si Germaine l'eût aimé, son premier cri, ce cri qu'à moins d'une habileté et d'une force que n'avait point la duchesse, une femme est toujours impuissante à contenir, ce premier cri n'aurait il pas été pour lui?

Elle insista.

—Qui donc est mort? demanda-t-elle. Quoique ce ne soit pas mon parrain, j'ai peur...... la mort est une si triste chose!....

Devant cet intérêt, qui était peut-être un pressentiment, Godefroy se sent étreint du même besoin irrésistible de lire dans le cœur, maintenant fermé de sa femme.

—C'est votre cousin, dit-il.

Elle demanda simplement:

—René?

—Oui, répondit M. de Lyesse, le comte de Lignières.

Les beaux yeux de Germaine se remplirent de larmes; mais, si la duchesse ressentit une grande et profonde douleur, c'était à coup sûr une douleur très fraternelle, tranquille, sans aucune des pâleurs, sans aucun des élans qu'une passion longtemps contenue eût pu entraîner avec elle.

—C'était mon ami d'enfance, dit-elle avec un accent de vérité, très touchant et très pur; ma mère l'aimait comme un fils; moi, comme un frère.... Pauvre René!

Puis, au bout de quelques minutes:

—Savez-vous des détails? demanda-t-elle, pouvez-vous m'en donner?

Godefroy, l'âme rassérénée, avait maintenant horreur de lui-même.

—Oui, dit-il. Pensant bien à quel point cette mort vous impressionnerait douloureusement, j'ai voulu vous faire connaître le plus que je pourrais sa fin [illegible] car la pensée de chose touchant celui qui n'est plus est une consolation suprême pour ceux qui restent.

—Alors vous vous êtes informé?

—Oui, je suis allé au ministère de la marine.

—Que vous a-t-on appris?

—Son bateau était au loin, dans les mers de Chine. Une tempête s'est déclarée, il était en expédition, il s'est dévoué pour sauver son équipage, tout le monde a été sain et sauf, lui, n'a pas eu le temps de quitter son bord et seul il s'est noyé.

Les larmes de Germaine redoublèrent.

—Pauvre René! répéta-t-elle. Il était en effet, l'incarnation vivante du devoir!....

—Et son fils? demanda-t-elle au bout de quelques instants, que va t-il devenir?

—Olivier de Lignières qui a aujourd'hui seize ans, doit entrer prochainement au *Borda*.

Il a la vocation de son père, rien paraît-il, ne peut le faire renoncer à être marin comme René.

Germaine leva sur son mari des yeux mouillés de pleurs.

—Me permettrez-vous de le recevoir chez moi, monsieur, demanda-t-elle; c'est tout ce qui me reste de ma famille des Antilles.

La douceur résignée que la duchesse mit à prononcer ces paroles navra M. de Lyesse.

Pourquoi me demandez-vous cela, Germaine? demanda-t-il à sa femme. N'êtes-vous pas la souveraine maîtresse de votre vie et de vos actions?

Elle ne répondit point.

Il la laissa seule, mais surveillant plus que jamais le moindre indice qu'eût pu lui fournir la douleur de la jeune femme; regardant avec les yeux d'un jaloux de sa trempe si les lèvres de Germaine ne se posaient point avec un attendrissement plus intense ou plus profond, sur le front de Bérengère, si ses caresses n'étaient point plus longues ou plus fréquentes.

L'attention la plus minutieuse, l'espionnage le plus vigilant, ne lui fit rien découvrir.

Viviane et Bérengère se partageaient toujours également le cœur de la duchesse, avec cette nuance de protection dont la mère, comme la fille aînée du reste, entourait l'enfant détestée par Godefroy.

Mais si le duc de Lyesse, en surveillant si attentivement Germaine, n'était parvenu à rien découvrir en elle, il n'en eût pas été de même s'il eût pu lire au fond de son cœur.

Maintenant que René était mort, René, ce modèle d'abnégation, de droiture et d'honneur, Mme de Lyesse en voulait plus mortellement encore à Godefroy, que par le passé; mais, cependant, un besoin de remplir son devoir jusqu'au bout, de le remplir encore plus scrupuleusement et mieux que par le passé, entrait en même temps en elle.

Pouvait-elle laisser partir M. de Lyesse seul pour Saint-Pétersbourg?

Ne devait-elle pas, non pas en pardonnant, — aujourd'hui elle ne le pouvait plus,—mais en reprenant la vie commune à ses côtés, remettre dans l'existence de Godefroy cet ordre, cette régularité, même cette dignité, qui, hélas! n'étaient plus?

Et le mort, ce frère adoré et vénéré par elle, ne lui conseillerait-il pas ces choses, s'il était là? Elle y pensa toute la nuit, enfoncée dans ses réflexions, sentant un grand combat se livrer en son âme, ne pouvant abaisser son orgueil à oublier, même en apparence, la mortelle injure qui lui avait été faite, mais poussée par sa générosité naturelle, à accomplir une œuvre qu'elle sentait fort méritoire.

Au matin, Godefroy très humble, hanté lui aussi d'un besoin infini de rentrer par la grande porte dans la dignité de la vie calme et honorée, se présenta devant sa femme.

—Eh bien! Germaine, lui demanda-t-il, consentez-vous à m'accompagner en Russie?

Votre décision sera pour moi la planche de salut, sans vous, je ne puis rien.

—Remerciez le mort, dit-elle lentement, cette nuit il m'a parlé et m'a conseillé de me dévouer à vous, si c'est utile!.....

Il fléchit le genou.

—Vous êtes une sainte, dit-il, et je vous adore!....

En se relevant, il ajouta:

—Je n'oublierai pas ce que vous daignez faire pour moi!....

CHAPITRE V

UN PREMIER AMOUR.

Jamais on ne vit à Saint-Pétersbourg si belle ambassadrice, si fière, si digne, si attirante et si hautaine en même temps.

Au milieu de la souplesse caressante et quelque peu féline des Slaves, Germaine avec sa froideur mélancolique doublée d'une franchise si droite, impressionnait et attirait grandement.

Mélancolique elle l'était en effet, autant que par le passé. Car, si Godefroy de Lyesse avait été, cette fois-ci, fidèle à son serment, si jamais plus un soupçon n'était entré en lui, vis-à-vis de la duchesse, une nouvelle jalousie, atroce, profonde, insurmontable, s'était emparée de son cœur et lui faisait souffrir mille morts.

Il était jaloux de la tendresse que Germaine et Viviane avaient vouée toutes les deux à Bérengère, l'enfant qu'il détestait si étrangement, mais jaloux à en mourir, à descendre, lui, l'homme du monde correct; le grand seigneur aux façons raffinées, à une foule de procédés et de détails dont il eût à coup sûr rougi s'il eût été de sang-froid.

Non seulement il n'adressait jamais la parole à Bérengère, mais, quand il la rencontrait, il détournait la tête avec une expression sinon de violence, du moins de répulsion insurmontable.

Germaine, qui voyait cette haine grandir, n'en pouvait expliquer la cause que d'une seule façon.

—Il soupçonne toujours sa naissance, malheureux!.... se disait-elle.

Blessée et navrée elle ajoutait avec un grand sentiment d'amertume:

—Alors à quoi ont servi mon dévouement, mon abnégation, ma conduite, mes soins?.... tout ce que je lui ai prodigué!....

En proie à un découragement profond, elle se sentit étreinte d'une langueur singulière, doublée d'un grand ennui de vivre.

Bérengère et Viviane, ces deux amours si purs de son âme, la rattachaient seules à l'existence.

Elles avaient grandi l'une et l'autre sous son aile maternelle, réchauffées par son ardente tendresse, et elles étaient devenues deux miracles de grâce, de cœur, d'intelligence et de distinction.

Jamais cependant contraste aussi étincelant n'avait existé entre deux filles issues de la même mère, jamais beautés dissemblables ne s'étaient rencontrées à côté se faisant mutuellement ressortir.

L'une, Viviane était brune, avec la pâleur ambrée et les yeux de velours des créoles, comme elles, pleine d'enthousiasme, ardente et vive, avec des expansions [illegible]; l'autre, Bérengère, était une blonde et gracieuse enfant, ne paraissant pas, renfermant toutes ses impressions en dedans; et qui, peut-être, glacée qu'elle était par la froideur méchante du duc, ne souriait jamais et avait passé comme une petite ombre effacée et mélancolique dans le palais de l'ambassade.

Tandis que Viviane avait été conduite par Godefroy dans toutes les fêtes où les jeunes filles étaient admises, Bérengère, réfugiée dans les appartements de sa mère, n'avait été nulle part.

Aussi le jour où la duchesse la produisit dans le monde pour la première fois, n'y eut il qu'un cri d'admiration et d'étonnement.

C'était un soir de printemps, dans l'une des dernières fêtes que M. de Lyesse donnait à l'ambassade de France. Le climat rigoureux de Pétersbourg avait cette douceur infinie des beaux soirs d'avril, après l'hiver; toute une flore venue dans les serres chaudes et artistement disséminée dans les jardins embaumait; sous les arbres et les girandoles, aux sons d'un orchestre merveilleux, les couples enlacés tournoyaient à l'infini; quelques femmes, fatiguées de la danse, se promenaient sous les massifs, écoutant aux reflets d'une lune plus pure qu'une neige, la caresse toujours nouvelle des déclarations et des compliments.

Germaine très lasse, faisait néanmoins les honneurs de l'ambassade avec cette grâce souveraine qui n'appartenait qu'à elle.

Viviane, vêtue de rose, ses prunelles de velours rendues mille fois plus brillantes par le plaisir et l'animation du bal, dansait à perdre haleine.

Bérengère, toute en blanc, semblable à la Marguerite de Faust, avec un corps pareil d'églantines dans ses splendides cheveux d'or à moitié tressés, regardait de ses prunelles d'azur un peu effarouchées [illegible] de bruit, brillante de tristesse qui bourdonnait autour d'elle.

Elle ne comprenait point cela, ayant fait de recueillement et de silence, avec cette grande timidité naturelle qui s'épanchait encore de sa première toilette de bal, sous le léger décolletage de laquelle son cou aux blancheurs idéales, ses bras plus purs et plus beaux que les bras de marbre de ces adorables statues, apparaissaient semblables à une neige blanche légèrement rosée par les frissons de la vie et de la jeunesse.

Ennuyée et rougissante sous la pluie de compliments qui accueillait partout sa présence, elle s'enfuit derrière le paravent sur lequel Germaine assise causait avec la grande duchesse Wanda, qu'avait prise en singulière affection.

Tout à coup, deux jeunes gens se présentèrent devant Mme de Lyesse.

L'un, vêtu d'un habit noir, blond, très joli garçon, mais au visage d'une fadeur de glace avec des yeux trop clairs qui fuyaient, était le marquis Manuel de Beaujeu, le secrétaire particulier de M. de Lyesse, vivant avec lui depuis plusieurs années, toléré par Germaine dans sa maison et aimé comme un fils par le duc de Lyesse qui avait été le meilleur ami de son père.

Il était accompagné d'un jeune homme au visage brun et sympathique, portant fièrement l'uniforme des officiers de la marine française.

—Monsieur le duc m'envoie vers vous, madame la duchesse, dit M. de Beaujeu à Germaine, afin de vous présenter ce jeune homme qu'il vous recommande tout particulièrement.

Mme de Lyesse se retourna subitement, ayant rencontré le regard de l'officier de marine, elle devint toute blanche.

Puis, se soulevant à demi:

—Dieu! dit-elle, comme vous lui semblez!....

—Vous êtes son fils, n'est-ce pas?

Manuel, sans paraître voir l'émotion de la duchesse, dit alors:

—J'ai l'honneur de vous présenter M. le comte de Lignières, madame la duchesse.

Germaine étouffa un cri.

—Le fils de mon frère René! dit-elle avec une émotion au-dessus de toute volonté, je vous avais deviné!.... Ah! cher enfant, soyez le bienvenu!....

Elle lui tendit les deux mains.

La grande duchesse s'était levée:

—Marquis, dit-elle à M. de Beaujeu, donnez-moi votre bras. Je veux laisser notre chère ambassadrice à sa joie.

Germaine lui jeta un regard reconnaissant.

Puis se retournant vers Olivier:

—Comme vous êtes resté longtemps à venir me voir, dit-elle, méchant enfant, moi qui vous aime depuis que vous êtes né!....

Le jeune homme, cependant très timide, se trouva tout de suite en confiance avec elle.

Dans ce regard de velours caressant et doux, il retrouvait le long regard si bon de ce père qu'il pleurait encore, il lui semblait reprendre quelque chose des chères tendresses à jamais envolées, il se sentait baigné comme autrefois par les chaudes effluves de l'indulgence et de l'affection à toute épreuve.

Alors, il osa dire tout ce qui lui remplissait le cœur, parler de ce père toujours si regretté, raconter quelle amitié tendre René avait vouée à Germaine, ses dernières recommandations à son égard.

Sa grand'mère, celle qui l'avait élevé, était morte depuis deux ans.... il était seul au monde.

Et Germaine, derrière son éventail, essuyait des larmes furtives, tandis que Bérengère, invisible, grâce au grand fauteuil de sa mère, [illegible] de la douce musique de cette voix aux inflexions aussi chaudes que le soleil des Antilles, et dont le moindre mot était au fond de son âme remuer tout un monde de sensations inconnues.

Et elle entendait Olivier parler de son père de ses regrets de ses douleurs.

Et elle, reniée et détestée par le sien, trouvait un charme étrange et nouveau aux confidences de cette chaude passion filiale, exprimée au milieu de ce bruit, de cette banalité, de ce plaisir qui la froissait, avec les accents de la plus touchante vénération, d'un culte d'amour que les années enfuies n'affaiblissaient point.

Pourquoi il n'était point venu encore chez la duchesse, le comte Olivier de Lignières?......

C'était simple comme lui, point difficile à comprendre.

La duchesse avait quitté Paris avant son arrivée en France. Depuis, elle avait toujours vécu à l'étranger ou dans ses terres, le jeune homme n'avait point osé affronter les hasards d'une présentation au duc de Lyesse.

Aujourd'hui, il faisait partie d'une mission navale en Russie; Manuel de Beaujeu rencontré dans un autre salon, avait insisté, il l'avait suivi.

—Mais vous reviendrez, n'est-ce pas? demanda Germaine, vous reviendrez souvent?....

Olivier sourit.

(A continuer.)

Un grand dîner chez de bons bourgeois.

Madame sert le potage; elle rapporte avec la première cuillerée une superbe poignée de cheveux blonds.

Monsieur, furieux.—Justine, il y a des cheveux dans le potage.... ...

—Justine—Eh bien, quoi?.... Vous m'en demandiez une mèche ce matin.... la voilà.

AMUSEMENTS.

WEST END.

—LE—

Professeur Geo. A. Paoletti

Vient d'arriver d'une tournée qu'il était allé faire dans le Nord et l'Ouest

—AVEC UN GRAND—

Orchestre Militaire

Composé de 45 artistes choisis avec soin à l'Exposition de Cincinnati. Cet orchestre commencé

Mercredi, le 8 Août.

Une série de concerts qu'il continuera une semaine.

MLLE ALICE RAYMOND.

Cornettiste virtuose, reconnue la plus grande artiste du monde en son genre,—la seule rivale du célèbre Levy—se fera entendre pour la première fois au West End, le Jeudi, 23 Août.

9 août—7t

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe, dans l'îlet borné par les deux dites rues et les rues Jackson et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

H. Groebel & Cie., vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625. En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme lot numéro vingt-quatre et lot numéro dix-sept sur un plan fait par Bourgerol voyer, en date du 27 avril 1831, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. Pollock, anciennement notaire en cette ville, le 13 février 1834, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente trois pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Philip de cent vingt pieds, au pied américain. Étant la même propriété que Henry Groebel a acquise de David W. Eames, par un acte passé pardevant W. J. Castell, anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Groebel, en date du 10 avril 1886, payable le 10 avril 1889, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500) sans intérêt jusqu'à cette date, mais portant intérêt de huit pour cent par an à partir de cette date garanti par hypothèque sur la dite propriété, conformément à l'acte fait pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 10 avril 1886, et le reste comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes d'État et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux (2) lots de terre avec améliorations [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A douze mois de crédit, sans limite,

—de—

l'emplacement et des Appareils de

L'ENTERPRISE STEAM SASH BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY.

Et les chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood

contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté du 31 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 10 septembre 1888, à midi, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin.

1° Toute la propriété des machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, [illegible]

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

1° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demorulle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau [illegible] ... le dit bail expire le 13 avril 1892 [illegible]

B. Le bail de V. Demorulle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884, de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St-Louis, [illegible] le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocquereau & Cie à Lingesan à Alexander Smith & Co. sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 57 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci dessus, et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., que contiennent les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux ci-dessus décrits doivent être offerts et vendus en bloc.

Conditions—Cette enchère étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée définitivement au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un bon avec garantie suffisante et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et privilège sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant le montant des annonces, des honoraires du shérif, des honoraires du greffier, etc., savoir environ cinq cents dollars ($500).

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Nota.—Comme les propriétés ci-dessus décrites et les baux seront vendus en bloc, les personnes désirant s'en rendre acquéreurs, peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.

9 août—9 16 23 30—6 sept à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une buvette de première classe, meubles de maison et comptes à recevoir.

Harvey Cree vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,539—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI 13 août 1888, à 10 h A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 48 rue Magazine.

1° Tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, installations, glacière, ainsi qu'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires.

2° Un lot de meubles de maison;

3° Un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans et syndic provisoire.
31 juil—31—août 3 8 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une vaste fabrique de cigares ainsi qu'une grande quantité de cigares et de tabac.

Au coin des rues Nord Peters et Hôpital.

—Dans l'affaire de—

Charles Menendez vs. Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,599—En vertu d'un ordre de vente, daté du 7 août 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 20 août 1888, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 11, 12 et 14 rue North Peters, coin Hôpital, tout le contenu, l'installation, etc., de la fabrique de cigares sur les lieux et consistant en un vaste assortiment de machines, couteaux, tables, presses, etc., en usage pour la fabrication de cigares; aussi les meubles qui s'y trouvent, ainsi que 163,850 cigares.

1,765 livres de côtes de tabac.

Et un lot de feuilles de tabac et de tabac épave, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
9 août—9 14 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

P. J. Maguire vs. James K. Thibault et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,590—En vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1888 et signé le 4 juin 1888 par l'Honorable N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu de quatre ordres dans la dite affaire, deux en date du 16 juin 1888, un en date du 27 juin 1888 et l'autre en date du 3 août 1888, homologuant l'assemblée de famille relativement aux enfants mineurs de Mme Maria Joséphine Thibault, femme décédée du Dr Edmond Mason, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 septembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Troisième, Carondelet et Quatrième, désignés comme lots numéros six et dix de l'îlet numéro cent douze, [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique buvette, comptoirs, installations, etc., au No 145 rue Canal.

Frank Heber, agent, vs. Mme Catherine Morah et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 556—En vertu d'un jugement (on rule) rendu le 1er août 1888 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI 14 août 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Au local No 145 rue Canal le tout et particulièrement tout le contenu du dit local consistant d'une buvette, comptoirs, tables, installations, verreries, vaisselles et le stock de vins, liqueurs, whisky, etc. et autres articles appartenant à une buvette de première classe, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. Glinder vs. John Brusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24 489—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24 31 août 7 14 [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 056—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci de sous décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, [illegible]

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mme Anaïs Vignié, veuve de B. N. Fortier, No 23,037 de la cour civile de district, et par ladite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1874.

2° Une portion de terre [illegible]

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

Succession de William Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 24,220—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Hannah Hart, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 août—5,10,14

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs. ses créanciers—No 20,930—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Déjan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député greffier
20 juil—3f au 22 août

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci après conçue dans les termes suivants, à Mme Régina Aronstein femme, etc., vs son mari—No 21 323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, [illegible]

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 5 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 juil—3f en 30 jours

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à crédit de Chapeaux,

Succession de Daniel Hurley et femme,
—No 23 690—

PAR VINCENT & Co.—LUNDI, 20 août 1888, à 11 heures A. M., au No 113 rue St Charles, coin Poydras, conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date du 7 août 1888 et portant le No 23,690.

Tout le fonds et le contenu du magasin de chapeaux occupé dernièrement par D. Hurley, décédé, au No 113 rue St-Charles, coin Poydras, consistant en un grand assortiment de

Chapeaux et Casquettes

Et les comptoirs, comptoirs, vitrières et miroirs.

— Aussi —

Le terme non-expiré du bail se terminant le 1er octobre 1888.

9 août—9. 13. 19 20.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur

A Shreveport.

Succession de A. W. Bosworth.

No. 15,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet MARDI 21 août 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles, Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 juillet 1888, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous:

Le cinquième indivis (1/5) de deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Shreveport, paroisse Caddo, État de la Louisiane. [illegible]

Conditions—Comptant
Acte de vente aux frais de l'acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.
21 juil—21 28 août 4 11 18 21

Actions et Bons.

Succession de Joseph H. Oglesby,
—No 23,261.—

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR MACON PAUL & ROBINSON Albert Paul, Encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI 14 août 1888, à midi à la Bourse d'encan des Encanteurs No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite Cour [illegible] date du 31 juillet 1888 il sera vendu à l'encan

Cent (100) actions du fonds capital de la Louisiana National Bank valeur au pair $100

Quatre bons du St Charles Hotel Co de $1000 chacun

Conditions—Comptant avant transfert.
3 août—3 9 14.

PAR HOEY & O'CONNOR.

La Résidence élégante

—et les—

Terrains spacieux

de feu le Dr John F. Beugnot

No 253 rue Esplanade,

Encoignure Derbigny,

—ET—

Les maisons en briques à deux étages, No 120 rue Orléans et les Nos 171, 173 et 175 rue St-Claude.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

Joseph S F. Beugnot vs Mme Marguerite Wogan et als—No 23,676
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 3 juillet 1888, sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

[illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété pour commerce et résidence,

Nos 101 et 103 rue Espagne, coin Bourgogne.

Succession de Martin Hoey.

No 24,369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 18 juillet 1888 dans la succession de Martin Hoey, il sera vendu à l'encan public la propriété suivante décrite ci-dessous à savoir

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Craps ou Bourgogne, Espagne, Poète et Grands Hommes, [illegible]

Conditions de la vente.—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par hypothèque et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au dessus de son adjudication de toutes les taxes de 1888 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une machine Payne, puissance de 150 chevaux, 2 bouilloires avec tubes, tuyaux, 22 pieds de longueur, 42 pouces de diamètre, avec "steam drum", "mud drum" et tire (frame), une courroie en cuir "Schutz manufacture" "Buckeye Binder" d'occasion, une machine à gaz avec installation annexe, une pierre "mill stone", 3 pieds de diamètre, 2 meules, une collection de pilons (sujets à être gardés par les locataires jusqu'à l'expiration du bail), une quantité de morceaux de peau, de graines, de fourniture de volailles, une quantité de riz, y compris 7 barils de sacs Nos 1 et 8, un lot de barils vides, 2 cabinets doubles, 2 jeux de harnais, un jumper, un coffre fort en fer et des meubles de bureau.

—Aussi—

Une action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans.

Dix actions de la compagnie d'assurance du [illegible] non payées en plein.

Deux douzièmes d'intérêt dans la Rogers Fine Fuel Powder Co.

—AUSSI—

Le terme non expiré du bail du Moulin à Riz de la Louisiane; savoir: de la date de la vente au 1er janvier 1889, avec tous les droits et privilèges accordés au locataire par acte notarié du bail passé par devant A. Pitot Jr. notaire, le 3 août 1884, auquel il est fait allusion, aux termes et conditions suivantes:

L'acquéreur, en outre de son enchère, paiera comptant le prorata du loyer de l'année 1888 dudit Moulin à Riz pour les quatre mois et demi non échus, i e 4 1/2 douzièmes de $3222 48, soit $1208 43, et, en outre, l'acquéreur s'engagera à assurer la bâtisse et les machines pendant quatre mois et demi pour la somme de $8000, en faveur de celui qui loue, dans une bonne compagnie d'assurance solvable. L'acte de transfert du bail pardevant Théo. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Th. Mooinel, Jr, & Cie vs. Loure Créanciers.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division C.—No 24,124.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau 205 rue du Canal—MERCREDI, 15 août, à 11 heures du matin, sur les lieux du Moulin à Riz de la Louisiane, No 270 rue Tchoupitoulas, en vertu de deux ordres signés respectivement les 3 et 4 août, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division C, il sera vendu—

Tous les articles ci-dessus énumérés.
5 août—5,11,13,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Florence L. Lee.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A No. 24,514.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Hon. T. W. C. Ellis juge, en date du 1 août 1888, je vendrai le SAMEDI 18 AOUT sur les lieux, No 172 rue Dumaine, [illegible] à 11 heures du matin,

Un lot de meubles, tapis, miroirs et autres effets mobiliers.

D'après un inventaire [illegible].

Conditions—Comptant sur les lieux.
9 août—9 12, 17, 18

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Schweitzer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 23,564.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 juillet 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

[illegible]

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de meubles, No 370 rue Decatur, 3me District.

Succession de Henry Barklage et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 24,532.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 1 rue Bourbon—LUNDI, 13 août 1888, à 10 heures et demie A. M., au local No 370 rue Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 30 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les marchandises appartenant à la dite succession, consistant en un assortiment général de meubles [illegible]

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
31 juil—31 août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 3me District

Sur la rue Liberty, entre Troisième et Quatrième.

Succession de Mme Julia Mooney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible]

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 1 rue Bourbon—SAMEDI, 1er septembre 1888, [illegible]

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, [illegible]
26 juil—26—août 2 9 16 23

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D C, 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

[illegible]

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency).

M. Aronstein,
F. Alpunte,
Joseph Batt,
A. Baldwin & Co.,
A. B. Bell,
B. Benjamin & Co,
Louis Ballee,
L. Beboles,
J. [illegible]
J. Bartholomy,
Borgno & Bro.,
C. Barbe,
J. Blaffer & Co,
Jean Ballencie,
Samuel Bandera,
James D. Coleman,
Amedie Couturie,
Lucy Curtis,
Creole Fire Co. No. 9,
P. Casse, agent,
Eugene Coulon,
J. Cassard,
J. H. Chipot,
Louis Chaplain,
Etienne Dubois,
Mme Louis De Galle,
T. B. Dunbar,
P. Dejan,
Arthur Denis,
Dominique Doux,
O. Ducset,
A. Dumestre,
Duvallier & Co.,
S. Escoffier,
Percival Forgey,
F. B. Fleitas,
J. A. Fernandez,
Frits & Brandon,
J. B. Frank,
Gustave Furstz,
Felber & Gonsenheim,
Mme Gust. Fourrade,
Joseph Gatsinger,
T. Generelly,
Isadore Geraud,
Goldenbow & Kelly,
G. H. Gardner & Co,
S. Guinault,
E. J. Hamilton,
J. M. Homans & Co,
Mme Anna Hill,
C. C. Holtz,
Marx Israel,
Johnson & Manson,
Jeanmouaud & Co,
B. Jahreus,
Harriet Johnson,
C. W. Kulicnider,
Dr E. Kuntzmann,
Joseph Larrieu,
M. Lamaon,
C. L. Bote & Co,
Edward Laehy,
Labarbisse & Doble,
T. Lafon,
G. A. Lanaux,
E. Monteuse & Co,
A. J. Monteith,
M. Moon,
P. Mayer,
J. O. Monroe, curateur,
Chas Massieu, Succ de,
Philip McCabe,
Lucien Mailo,
A. May,
Dr A. Mercier,
Michael Meyer et,
Norton & Bell,
A. Olivier & Co,
S. Pablo,
Mme Anna Perigo,
A. Petit,
H. Pedarre,
A. Pallecie,
P. Pena,
A. Quirte Fils,
E. Rager & Co,
J. Serdus,
J. E. Sarrazin,
G. Schmidt,
Saranas,
B. Smith,
M. Seal,
Smith & Co,
F. Sancho,
D. H. Stewart,
J. B. Sadler Schuster,
David Stewdt,
Mme M. K.,
E. F. Schmieder & Co,
H. N. Serta,
Nicholas Th

L. Chalset,
Herman Carstna,
Jean Cuckard,
Dubois & Larmaison,
F. Duchesne,
A. Delamotte,
J. C. Denis,
De Sulzer Hart & Co.,
George Degan,
G. M. Dell,
M. T. Ducros,
A. De Sainte Gême,
Manuel Elliott,
Florian Flange,
Foley, Conger & Co.,
A. Fusich,
Charles Fitz,
M. Fallex,
E. C. Feinour,
G. K. Finalay,
Joseph Guenghemer,
Generelly & Aliex,
A. Grotchy,
Fred Gaud,
Mme Arecio Guirand,
Howard Gorman,
J. Gardel,
Herman & Vignes,
George How, M. D.,
B. Herren,
Mme Henry Hebert,
Isaac Aycock & Co,
O. B. Johnson,
J. M. Justiniani,
F. Jauffroid,
Emile Kern,
Kendig & Co,
Anatole Léaumont,
B. Laplace,
X. Laviufson,
La. Equit Life Ins. Co,
Lang & Bernheimer,
Mme J. B. Lepinte Succ.,
La. Ice Manufact. Co.,
Peter Leona,
Charles Manson,
J. Mandin,
E. Musgrove agent,
C. M. Mangin,
Magnan & Laborde,
J. Manaud,
T. Mouton,
Orville Marigny,
V. Naignan,
B. Marks,
Renville Nivette,
Ferax Oberhauser,
H. D. Ogden, executeur,
S. P. Parody, agent,
Pritchard & Beekham,
Perkins, Swenson & Co,
S. K. Packard,
B. Piffet,
Planters Cotton Press,
E. Rahmee,
J. Reviers,
Mme Anna Saran,
William Swente,
Southern Ramie Culture Assn.,
Swarbacker & Dryer,
H. F. Sturcken,
Schneider & Zuberbier,
J. Siegfriend & Co,
S. Santery,
J. J. Stewart, Liberty,
F. Soublet,
C. B. Singleton,
Alfred Shaw,
F. Sommereth fils,
E. A. Terrebonne.

BUREA[illegible]

NOUVEL[illegible]

MARDI [illegible]

PRIX DE [illegible]

Le bill des Ports, Clevelan[illegible]

[illegible]